

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016**

Le 24 juin 2016, sur convocation régulière du Maire en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Sandra Fallaix (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Agnès Bas (pouvoir à Patrice Jego), Ghislaine Gallet (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Jean-Charles Micallef (pouvoir à Claude Richard).

**Véronique MAGAUD** a été élue secrétaire de séance.

<b>MEDIATHEQUE : ETUDE DE FAISABILITE, COUT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE CAGB</b>
---

DCM 01-a-24062016

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la réunion du 29 janvier 2016, a confié à la CAGB une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'aménagement d'une médiathèque à l'étage de la mairie.

Une étude préalable a été réalisée par le service d'aides aux communes de la CAGB afin d'étudier la faisabilité de ce projet ; le Maire présente cette étude qui a été envoyée à chaque conseiller municipal.

La surface à aménager est de 260 m<sup>2</sup> (le double de la surface actuelle) – aucune contrainte importante n'a été évoquée dans ce rapport.

L'estimation du projet s'élève à 402 420 €H.T répartis comme suit :

- Travaux	288 750 €	
- Maîtrise d'œuvre	34 650 €	
- Autres prestations intellectuelles	24 720 €	dont 13 720 €AMO/CAGB
- Frais annexes	54 300 €	

Le calendrier prévisionnel donne une livraison en mai 2018, en concordance avec la fin des travaux du futur groupe scolaire ;

L'opération implique la passation de marchés publics sous forme adaptée pour la maîtrise d'œuvre, OPC, études techniques diverses, coordination SPS, diagnostic plomb complémentaire, travaux, publicité, assurance dommage-ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du 12 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

- ❖ Accepte le pré programme relatif à l'opération du projet Médiathèque sur la commune de Pouilley les Vignes, pour un coût maximum d'objectif alloué à cette opération de **402 420 € HT** dont 288 750 €HT dédiés aux travaux ;
- ❖ Acte les crédits 2016 inscrits au budget prévisionnel à hauteur de 60 000 € pour débiter l'opération,
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à :
  - lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (maîtrise d'œuvre, OPC, études techniques diverses, coordination SPS, travaux, frais de publicité et reproduction, assurances).
  - signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,
- ❖ s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir.

Le Maire fait un rappel des dossiers de demandes de subventions pour cette opération :

- ❖ Fonds de soutien Etat : le dossier a été refusé sur 2016 mais il a été transféré à la Région qui pourrait octroyer une subvention de 51 044 €
- ❖ Département : la commune pourrait obtenir une subvention de 72 000 € pour les travaux et une aide sur le mobilier et le matériel informatique.
- ❖ CAGB – fonds isolation : 40 % sur les travaux de fenêtres, portes, isolation des murs.
- ❖ CAF : financement possible sur le matériel
- ❖ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – aide sur les travaux.
- ❖ DRAC par le ministère de l'Intérieur : 30 % de l'investissement pourraient être accordés.
- ❖ Réserve parlementaire : un pré dossier a été adressé à Madame Romagnan, députée.

Il indique qu'un diagnostic de la charpente va être réalisé. Sur ce point, Bernard Maisse pose la question d'une éventuelle remise en cause du projet par rapport aux résultats du diagnostic et des travaux à réaliser sur la charpente ; le Maire rappelle que la Commune reste maître du projet et qu'en cas de dépassement important du montant prévu, la faisabilité ou le différé du projet serait bien entendu soumis à nouveau au débat du Conseil Municipal.

Questions de Jean-Paul Revert :

- Par rapport à la surface importante à occuper, le Maire répond qu'il y aura des espaces de lecture et que la transformation en véritable « médiathèque » permettra d'étendre la partie CD/DVD à emprunter.
- Par rapport à la disparition d'une bibliothèque dans l'école appartenant à Pouilley les

- Vignes mais aussi à Champvans et Champagney, il est clair que la médiathèque sera centrale pour les communes environnantes (accès non réservé aux Appuliens) ; William Schwob rappelle qu'il y aura une bibliothèque dans le futur groupe scolaire.
- Par rapport aux horaires d'ouverture, le Maire répond que la médiathèque a toujours estimé que les horaires d'ouverture étaient suffisants et que la bibliothèque se situait dans la moyenne haute par rapport aux autres bibliothèques.

Question d'Eric Léonard par rapport à une éventuelle hausse du prix des cotisations après l'ouverture de la médiathèque : Jean-Marc Bousset répond qu'il serait mal venu d'augmenter le montant alors qu'il faut favoriser l'accès aux médiathèques pour tous.

## **MISE A DISPOSITION DU SIVOS DE LA LANterne DES TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

DCM 02-a-24062016

Lors des travaux de réaménagement et d'extension du groupe scolaire primaire, le Conseil Municipal, en 1999, a mis à disposition le bâtiment au SIVOS de la Lanterne. De même, en 2003, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition du SIVOS le bâtiment de la maternelle et le préfabriqué.

Vu le projet de construction d'un groupe scolaire et périscolaire, le Maire propose de mettre les terrains appartenant à la commune à disposition du SIVOS de la Lanterne. Les parcelles concernées sont situées « aux Ponts des Perrouses » et cadastrées AA 169, 170, 172, 218, et 219. Une modification parcellaire devra être faite car le chemin piéton restera propriété de la commune.

Même si la mise à disposition se fait à titre gratuit, une estimation sera réalisée par France Domaines afin de passer les écritures comptables nécessaires.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre le Maire et le Président du SIVOS de la Lanterne.

Le Conseil Municipal, sauf William SCHWOB qui ne prend pas part au vote en raison de sa fonction de Président du SIVOS de la Lanterne, accepte cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

Patrice Jego précise qu'il y aura l'opération inverse par rapport aux bâtiments existants pour une reprise par la commune.

Le bail sera rompu avec l'agriculteur qui exploite actuellement les parcelles AA 218, 219.

Franck Gibertini pose le problème de l'accès au chemin piéton pendant les travaux du groupe scolaire : il lui est répondu qu'un aménagement au niveau de l'entrée sera certainement nécessaire mais que le chemin sera utilisable.

### Subvention futur groupe scolaire

Le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention au titre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte) a été déposé à la CAGB pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et l'isolation.

## **REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM**

DCM 03-a-24062016

Estelle Peseux, adjoint du patrimoine à la bibliothèque à mi-temps et ATSEM à la maternelle pour 13,02 h par semaine souhaite réduire son temps hebdomadaire pour cette dernière fonction.

Pour des raisons personnelles, elle souhaite abandonner la partie « animation d'ateliers périscolaires » pour un total annuel de 88 heures ce qui ramènerait son temps hebdomadaire du poste d'ATSEM à 11,10 h.

Le total des deux emplois serait ainsi de **28,6 heures hebdomadaires** (sachant que les deux postes sont annualisés)

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter sa demande, sachant que les animations (bibliothèque et détente pour 8 à 10 enfants) seront assurées par Familles Rurales à partir de septembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réduction du temps de travail de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

## **LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES**

DCM 04-a-24062016

Le Maire rappelle qu'en 2010, la commune a reconduit le bail des terrains communaux pour 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En mars 2011, suite à la réalisation du chemin piéton, la commune a ajouté la location des terrains longeant la route d'Emagny à M. Coulon.

Le montant total de ces locations, pour l'ensemble de la commune, consenties essentiellement à des agriculteurs, est de : 168 €par an.

Le GAEC Prétet exploite des terrains situés à Pouille Coquin, cédés à la Commune par le SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest), cadastrés ZD 43 (1 ha 41 a 60), ZD 50 (1ha 28a80) et ZD 106 (59 a 40)

Le GAEC Prétet propose de louer ces parcelles à la commune au prix de 130 €/hectare par an à partir de 2016.

Le tarif respectant la réglementation préfectorale, le Maire propose de régulariser la situation et d'ajouter au bail des terrains communaux cette location au GAEC PRETET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter cette location au bail des terrains communaux.

## SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2016

Le Maire distribue une situation financière (dépenses et recettes) de milieu d'année 2016.

En fonctionnement, le comparatif montre une réalisation des dépenses à 51 % et des recettes à 44,10 % par rapport au budget prévisionnel.

- Dépenses 561 863.51 €
- Recettes 485 702.36 €

En ce qui concerne l'investissement, le Maire donne le montant des réalisations :

- Dépenses 122 484.80 €
- recettes 297 614.02 € (avec excédent 2015)

Il donne le détail des travaux réalisés et des explications sur ceux qui vont démarrer :

€ Travaux en forêt

€ Matériel salle des fêtes

€ Panneaux routiers

€ Ordinateurs mairie

€ Médiathèque : évoqué en 1<sup>ère</sup> question de l'ordre du jour

€ Eclairage public : l'appel d'offres est lancé pour 18 boules et 66 lampadaires sur poteaux béton à changer

€ Voiries : études en cours par le cabinet BEJ

€ Accessibilité : certains travaux sur des bâtiments communaux vont démarrer

€ Lavoir de la rue de Gray : les réponses aux demandes de subventions sont arrivées (DETR 3 500 € et CAGB 2 500 €) donc les travaux peuvent être lancés

€ Rond-point Zone d'activités : un aménagement va être réalisé par l'entreprise

Aménagement Bisontin (zone d'activités de Pouilley) ; le projet est présenté sur écran : une bande béton est prévue tout autour afin d'éviter les ornières laissées par les camions qui passent sur le rond-point – des plantations d'arbustes seront faites et un tonneau sera installé pour rappeler l'origine de Pouilley les Vignes.

€ L'étude pour l'aménagement du rond-point de « Super U » doit être finalisée.

## RAPPORT ANNUEL SUR LES DECHETS

Jean-Marc Bousset présente un résumé sur la mission de la CAGB qui consiste à collecter les déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte et du traitement des déchets.

### Moyens mis à disposition des usagers

42 816 bacs à déchets résiduels : + 314 bacs / 2014

35 530 bacs recyclables : + 183 bacs / 2014

637 colonnes à verre  
82 colonnes textiles

### **Déchets résiduels des ménages collectés en 2015 (kg/an)**

Pouilley les vignes de 80 à 100 kg -7.2% par rapport à 2014

### **Filières et destination des déchets résiduels et recyclables**

6 déchèteries sont implantées sur le territoire de la CAGB avec une fréquentation en hausse de 3.5 % par rapport à 2014.

Les grands bisontins ont accès à toutes les déchèteries du SYBERT et plus de 60 000 badges ont été distribués.

L'intégralité des déchets ménagers résiduels est transportée à l'usine d'incinération. En 2015, ce sont 48 632 tonnes qui ont été traitées dont 59 % issues des collectes du Grand Besançon. Pour le tri, 11 318 tonnes de recyclables (hors verre) ont pu être valorisées dont 5523 tonnes de papier, 2948 tonnes de cartons, 837 tonnes de plastiques, 357 tonnes de métaux et 1653 tonnes de refus de tri qui sont traités à l'usine d'incinération où leur énergie est valorisée.

### **Prix de la prestation**

Pour 100 euros de redevance, vous payez :  
54.20 € pour les déchets résiduels  
27.90 € pour les déchèteries  
15.20 € pour les déchets recyclables du bac jaune  
2.70 € pour le verre.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Loyer de la Poste**

Le bail prévoit une indexation annuelle du montant de la location à la date du 1<sup>er</sup> avril.  
Le montant du loyer à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 passera de 412.95 € par trimestre à 408.13 €

\*\*\*\*\*

### **Illuminations**

Patrice Jego et Marie-Agnès Guezet présentent un projet d'illuminations de Noël proposé par la société AECE.  
Les conseillers municipaux devront opter pour les motifs à retenir et dire si leur choix se porte sur l'achat ou sur la location.

\*\*\*\*\*

## Plan de la commune

Jeannine Druot et Jean-Paul Revert ont étudié le renouvellement du plan de la commune à distribuer aux nouveaux arrivants.

Par souci d'économie, Jean-Paul Revert propose de refaire ce plan en format A3 et de l'intégrer à un Appulien ; il faudra décider ce qui doit apparaître en information sur ce plan. Bernard Maisse demande qu'on indique le sens de circulation.

\*\*\*\*\*

## Sécurité – panne électrique

Bernard Maisse informe qu'il a été appelé pour une panne électrique dans le quartier de la rue du Puits : le problème venait d'une malversation de personnes qui ont ouvert les armoires électriques et retiré les fusibles.

Il tient à soulever le problème de sécurité et d'alerter sur la dangerosité d'une telle action.

\*\*\*\*\*

## Circulation

Bernard Maisse fait état du dernier compte-rendu de Conseil Municipal et à l'article paru dans l'Est Républicain sur l'interdiction de tourner à gauche de la route d'Emagny ; les informations publiées n'étant pas claires, il demande de rappeler à la population qu'il est **interdit de tourner à gauche** lorsqu'on vient de Pelousey et qu'on se dirige sur la rue de la Perrouse (arrêté départemental). Les automobilistes doivent utiliser le rond-point de la zone d'activités.

Le Département complètera le panneau d'interdiction de tourner à gauche par un panneau « sauf engins agricoles »

\*\*\*\*\*

## Déchets sauvages

Une personne a été surprise alors qu'elle déposait des sacs de déchets au niveau du bac à verre installé sur le parking du terrain stabilisé, rue de la Perrouse.

Un procès-verbal de constat a été établi et le contrevenant sera poursuivi, comme le prévoit la décision de Conseil Municipal en date du 28/09/2012.

\*\*\*\*\*

## Rappel de dates

**Soirée du 13 juillet** : comme chaque année, la soirée du 13 juillet (barbecue, frites, musique) aura lieu au centre du village, dans la rue et à la salle des fêtes en cas de mauvaise météo. Si vous souhaitez participer à un poste (cuisson des frites, barbecue, buvette) vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie.

**Dimanche 11 septembre** : marche en Appulie

**Dimanche 25 septembre** : repas des séniors